

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie du Val d'Hazey – 1, place du Souvenir Français, Aubevoye – 27940 Le Val d'Hazey, le :

Mardi 1^{er} Juillet 2025 à 19h00

Affiché le 24/06/2025.

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

A – AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 Juin 2025
2. Personnel communal : créations et suppressions de postes
3. Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
4. Dénomination de la sente située entre la rue des Vallets et la rue du Courtillet
5. Convention de groupement de commande pour l'établissement d'un schéma de signalétique locale sur les communes de Gaillon et du Val d'Hazey

B – AFFAIRES FINANCIERES

6. Subvention complémentaire aux associations pour 2025
7. Mise à jour des tarifs
8. Convention de mise à disposition d'un local communal à titre onéreux

C - AFFAIRES DIVERSES

9. Retour sur les délégations du Maire